

RÉSEAU

Sortir du nucléaire



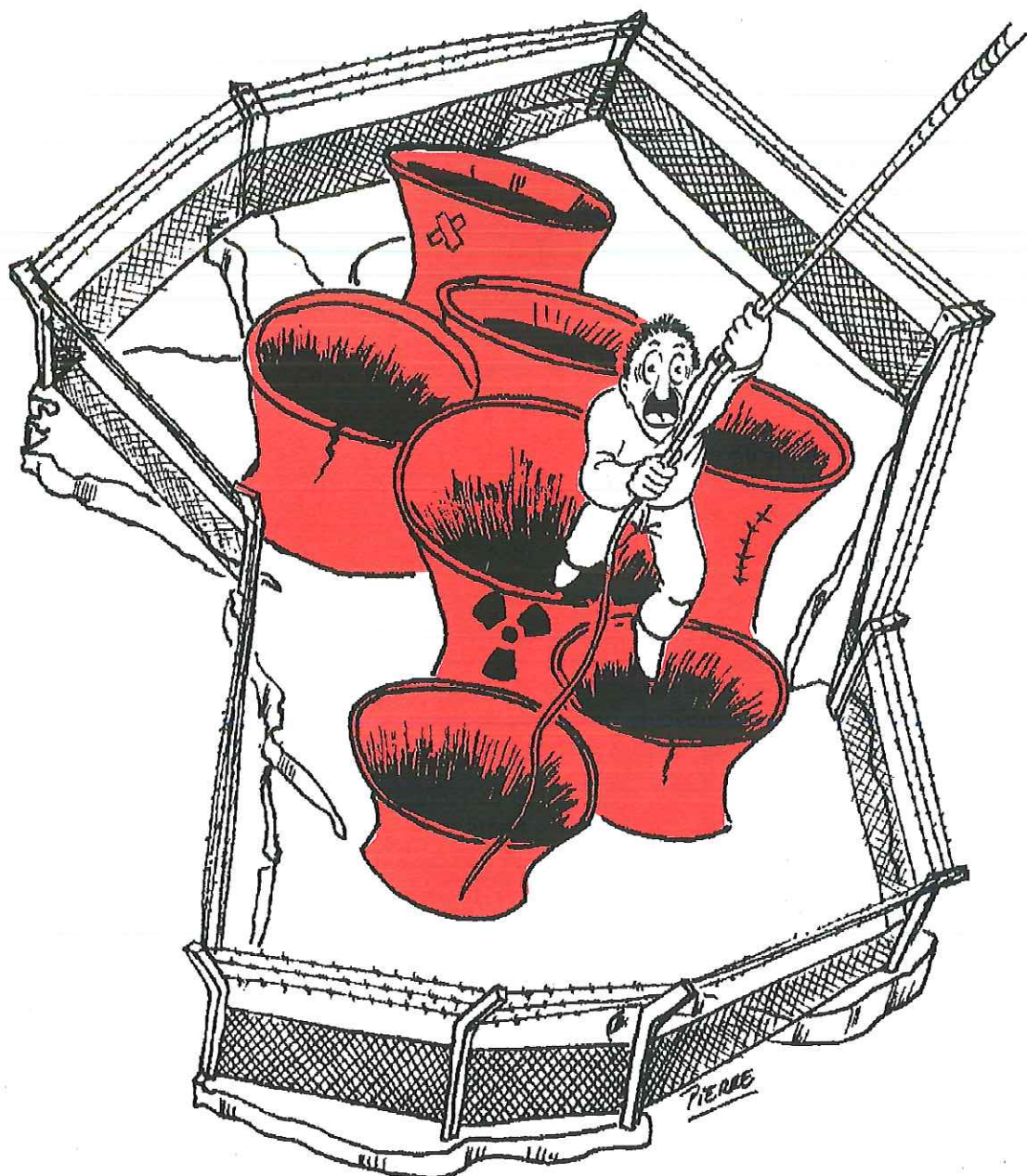
LA LETTRE D'INFORMATION

Fédération de
481 associations

9, rue Dumenge F-69004, LYON • Tél : 04 78 28 29 22 • Fax : 04 72 07 70 04 • Internet : www.sortirdunucleaire.org

Sommaire

Recul du lobby nucléaire.....	2
Le gouvernement démissionne devant les enfouisseurs.....	4
Autriche : une constitution antinucléaire !.....	5
Connaissez-vous le biogaz ?.....	6
Le mythe de l'énergie propre.....	7
Laissez, laissez entrer le soleil !.....	9
Schönau : un exemple unique en Allemagne.....	10
Le Mox nouveau est arrivé !.....	11
Grave accident au Japon.....	12
La vie du Réseau.....	14
Redécouvrons EDF.....	15
69 908 signatures contre l'EPR.....	16



PIERRE

NOUVEAU

Informaphone
(24 h/24 - 7j/7) :
04 72 00 85 85

n° 7 • octobre 1999

Une urgence : sortir du nucléaire

RECU DU LOBBY NUCLÉAIRE : UN "ESSAI" À TRANSFORMER

La décision concernant la construction d'un prototype de réacteur nucléaire EPR est repoussée à 2003. La manifestation nationale prévue le 28 novembre 1999 a finalement été reportée. Explications...

Décidée lors de notre assemblée générale en janvier 1999, la campagne commune aux 481 associations du Réseau, "100 000 signatures contre un nouveau programme nucléaire français", a servi de véritable détonateur. L'enjeu du renouvellement du parc nucléaire français, avec le réacteur nucléaire franco-allemand EPR, est devenu au fil des semaines un véritable enjeu politique. Ce thème a largement été développé et commenté dans les médias. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir été à l'initiative de cette montée en puissance contre un projet coûteux, dangereux et inutile.

Au 6 octobre 1999, 68 908 signatures avaient été recueillies (dont près de 17 000 directement auprès de Greenpeace France ; voir carte de France en dernière page). La synergie qui continue à se créer avec d'importantes organisations nationales et internationales est une nouvelle historique : pour la première fois depuis de très nombreuses années, l'ensemble du mouvement antinucléaire se retrouve derrière une même campagne. En Allemagne, toutes les plus importantes organisations (BBU, BUND, Greenpeace...) ont accepté de se mobiliser : 25 000 exemplaires sont en cours de diffusion et des traductions circulent en anglais, en espagnol, en italien et en breton ! Cette diffusion se rajoute aux 130 000 exemplaires qui continuent à être diffusés en France, sans

compter les dizaines de milliers de documents sur le sujet diffusés par d'autres organisations nationales.

Un récent sondage Ipsos des 20 et 21 août, paru fin août dans *L'Événement*, nous encourage à élargir notre action : 54,1 % de la population se dit favorable à l'abandon progressif de l'énergie nucléaire contre 39,1 % défavorable (6,7 % ne savent pas).

Le prototype EPR : un cadeau de 25 milliards à Framatome

Nous avons découvert dans un rapport de janvier 1999⁽¹⁾ qu'EDF prévoit, en remplacement des centrales nucléaires actuelles, le fonctionnement de 35 réacteurs de 1 750 MW de type EPR à l'horizon de 2050 ! Sans commentaire.

Dans *France Soir* du 24 août 1999, François Bouteille, responsable du programme EPR à Framatome, déclarait : « Il y a urgence, le processus de qualification et la construction d'une centrale demande du temps entre la décision et la mise en service. » D'où l'inquiétude des responsables de Framatome pour qui « un refus d'engagement du gouvernement sur l'EPR serait lourd de conséquences ». D'après *Usine nouvelle* du 9 septembre 1999, le site probablement retenu pour cet investissement de 25 milliards de francs serait Penly dans la Seine-Maritime, mais Flamanville (Manche), Bugey (Ain) et Creys-Malville (Isère) restent en lice.

Pourtant la réalité de la situation énergétique de la France montre qu'il n'y a pas d'urgence à prendre une décision de renouvellement du parc nucléaire. En effet, la France est excédentaire pour sa production d'électricité et dix réacteurs travaillent pour l'exportation. EDF investit plusieurs centaines de millions de francs pour remplacer

les parties vieillissantes de ses centrales (générateurs de vapeur et couvercles de cuves fissurés) avec l'intention de maintenir ses réacteurs en fonctionnement pendant quarante ans. De plus, le développement des technologies de la cogénération (production de chaleur et d'électricité) et de l'efficacité énergétique en Europe devrait limiter la demande en électricité. Dans ces conditions, le renouvellement du parc nucléaire ne devrait pas être envisagé avant 2025 et le prototype EPR ne serait en réalité qu'un cadeau de 25 milliards avec de l'argent public à Framatome.

Un été aux multiples rebondissements

Le 29 juillet 1999, le gouvernement annonçait le renforcement du contrôle public du capital de Framatome qui passe ainsi de 51 % à 80 % en rachetant les parts d'Alcatel qui se retire de ce secteur. Le montage consiste notamment à augmenter la participation de la Cogéma (compagnie générale des matières nucléaires), premier producteur mondial de combustible nucléaire, dans celui du numéro un mondial de la production de centrales nucléaires, Framatome. Dominique Strauss-Kahn, ardent défenseur des privatisations dans d'autres domaines, se fait l'avocat de la montée en puissance de l'État dans le capital de Framatome : « Nous sommes dans une bonne position stratégique pour pouvoir préparer des alliances dans le domaine du nucléaire » déclare dans *La Tribune* le ministre de l'économie et des finances, qui souhaite une industrie européenne du nucléaire. Et le ministre de se féliciter de la signature le 9 juillet dernier, de l'accord entre Framatome, EDF et la firme allemande

Siemens en vue de renforcer leur coopération dans le domaine nucléaire et plus particulièrement pour le développement du projet EPR. Cet accord prévoit que Siemens et Framatome se partageront la fabrication de la centrale nucléaire tandis qu'EDF assurera l'ingénierie du système.

Pour arracher la décision de lancement du programme EPR, le lobby s'efforce d'occulter les multiples défaillances des centrales en fonctionnement. Ainsi, le 27 juillet, un décret autorise le chargement du combustible du second réacteur de la centrale nucléaire de Civaux (Vienne). Inutile et dispendieux, la France étant déjà en situation de surproduction électrique, ce chargement s'avère en outre dangereux. Le réacteur numéro 1 de cette centrale, censé servir de modèle à l'EPR, a connu un sérieux incident le 12 mai 1998 à la suite d'une fuite du circuit de refroidissement.

Fin août, à l'occasion des journées d'été des Verts, Dominique Voynet a estimé que si « une décision irréversible était prise sans débat dans le domaine de l'énergie nucléaire alors, la première explosion nucléaire serait celle de la majorité plurielle ». Elle marquait ainsi son inquiétude de voir le lobby nucléaire parvenir insidieusement à ses fins en poussant le gouvernement à accepter la construction d'un réacteur EPR. Le premier ministre a alors répondu qu'« aucune décision de cette importance ne saurait être prise sans un grand débat scientifique et démocratique » alors que de son côté, Jean Pierre Chevènement affirmait qu'« il faut faire l'EPR » se moquant de ceux qui entretiennent des « peurs millénaristes ». Marc Blondel a surenchéri estimant que « le vrai débat, c'est de savoir si la France persiste dans le progrès et la modernité ».

Recul du lobby nucléaire : un "essai" à transformer...

Face à la volonté du lobby nucléaire industriel d'obtenir une décision du pouvoir politique de construire un prototype EPR avant la fin de l'année 1999, nous avons assisté à une montée en puissance du mouvement antinucléaire. La volonté d'unir nos forces, pour ne pas se laisser imposer un nouveau réacteur nucléaire, s'est concrétisée par l'accord de nombreuses organisations



Déploiement d'une banderole devant la centrale nucléaire de Cattenom, le 25 avril 1999, pour le lancement de la campagne "100 000 signatures contre un nouveau programme nucléaire français"

politiques et associatives⁽²⁾ au projet des Verts d'organiser une manifestation le 28 novembre 1999 « contre un nouveau programme nucléaire et pour une alternative énergétique ». La presse avait déjà relayé cette initiative et les militants organisaient déjà des bus dans la plupart des départements. Mais, lors d'un débat, le 13 octobre, organisé par le journal *Les Échos*, les dirigeants d'EDF et de Framatome, contrairement aux déclarations précédentes, annoncent qu'aucune décision politique n'est nécessaire pour l'EPR avant 2003. Ce revirement stratégique dans les demandes du lobby fait la une du journal *Libération* du lendemain puis l'objet d'un long article dans *Le Monde*.

En dehors des raisons techniques et économiques déjà évoquées ci-dessus, d'autres raisons ont certainement aidé à repousser le lancement de l'EPR : opinion publique de plus en plus hostile au nucléaire, menace de départ de Dominique Voynet du gouvernement, montée en puissance de la mobilisation...

Dans ces conditions, le lobby nucléaire estime plus prudent de repousser le lancement de l'EPR, après la présidentielle de 2002, plutôt que de prendre le risque d'un recul du pouvoir politique. Nous ne sommes pas dupes. Le repli stratégique des industriels du nucléai-

re n'empêche pas Framatome et Siemens, après leur récent rapprochement dans les activités nucléaires, de continuer à travailler non seulement sur l'EPR mais aussi sur un autre type de réacteur de moindre puissance (réacteurs à haute température) qui serait plus facilement exportable. Pour toutes ces raisons, ce recul du lobby nucléaire doit être perçu comme un sursis plutôt que comme une victoire...

Après cette annonce, la presse⁽³⁾ a relaté la position de Dominique Voynet d'envisager sérieusement l'annulation de la manifestation. Cette attitude a entraîné la volonté du Collège exécutif des Verts de la "reporter". Une majorité des membres du conseil d'administration du Réseau était au départ favorable au maintien d'une manifestation, selon des axes à redéfinir, à condition que l'ensemble des organisations y participent. Dans la logique unitaire qui avait été engagée, le retrait des Verts remettait en cause les conditions de réussite d'une telle manifestation. Greenpeace et le Réseau ont alors pris la décision de ne plus appeler à manifester pour le 28 novembre. Nous reconnaissons volontiers que cette décision a été prise trop rapidement alors qu'une consultation plus large aurait été nécessaire. Nous en prenons acte pour l'avenir.

Poursuivre la montée en puissance

Nous avons la certitude qu'un mouvement antinucléaire existe à nouveau en France et qu'il peut marquer des points contre le lobby nucléaire et continuer à le faire reculer. La dynamique engagée dans un travail commun avec toutes les organisations associatives ou politiques ne doit pas faiblir. Il est indispensable de continuer à nous organiser pour rebondir, au printemps 2000, par une nouvelle initiative commune. Pourquoi pas autour du 26 avril 2000, date anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl ? Nous attendons vos propositions.

Qu'en sera-t-il du « large débat démocratique et scientifique » promis par Lionel Jospin ? L'idée en soit est bonne mais, pour l'instant, rien n'est venu expliciter ses propos. Ce large débat est attendu par les antinucléaires depuis le lancement du programme nucléaire. Une question quand même : donnons-nous le même sens que le premier ministre au mot : "débat" ?

Ce débat citoyen nous l'amorçons avec la pétition contre le second programme nucléaire. Les 100 000 signatures sont sur le point d'être atteintes. Continuons à la faire signer. L'évolution de l'opinion publique ainsi que le temps dont nous disposons pour accentuer la mobilisation sont des atouts dont il nous appartient de tirer le meilleur parti.

Le conseil d'administration du Réseau

1) Rapport de janvier 1999 de la Commission nationale d'évaluation des recherches en matière de déchets radioactifs.

2) Liste des partenaires de la manifestation au 5 octobre 1999 : Agir pour l'Environnement, Alternative Libertaire, Les Alternatifs, Les Amis de la Terre, Biocoop France, CHICHE !, Confédération Paysanne, Écolo, Écologie Sociale, Ecoropa, France Nature Environnement, Greenpeace, GSIEN, Ligue Communiste Révolutionnaire, Mouvement Écologiste Indépendant, Mouvement pour l'autogestion distributive, Régions et Peuples Solidaires, Réseau "Sortir du nucléaire", Les Verts.

3) *Libération* du 14 octobre 1999 avec à la une « Le lobby nucléaire perd le moral ».

LE RÉSEAU COMMUNIQUE

LE GOUVERNEMENT DÉMISSIONNE DEVANT LES ENFOUSSEURS NUCLÉAIRES

Le texte ci-dessous (en date du 6 août 1999), commun à la Coordination nationale des élus opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs, à la Coordination nationale des collectifs opposés à l'enfouissement et au Réseau "Sortir du nucléaire", a fait l'objet d'un communiqué de l'AFP largement repris dans la presse.

Le 3 août 1999, le gouvernement français a signé le décret d'autorisation de construction d'un "laboratoire" d'enfouissement en grande profondeur de déchets hautement radioactifs en site argileux à Bure dans la Meuse.

Première mondiale : avec ce pseudo "laboratoire", la France prépare la voie à l'enfouissement définitif et irréversible des déchets hautement radioactifs au mépris du droit des générations futures à vivre sur une terre non contaminée, contre son engagement à Rio sur l'application du principe de précaution. La poubelle nucléaire de l'Europe est en marche !

Devant des populations à chaque fois hostiles aux projets d'enfouissement dans plusieurs départements depuis plus de dix ans, les gouvernements successifs au service du lobby nucléaire ont usé de toutes les stratégies possibles pour rendre présentable et acceptable un échec technique et moral de notre société :

- Contournement de la loi de 1991 : les populations concernées n'ont pas été consultées.

- Opacité du dossier : "laboratoire" alors qu'il s'agit d'enfouissement, enquêtes publiques morcelées, commissaires enquêteurs à la partialité avérée...

- Achat du silence des populations et de la complicité des élus : 80 millions de francs sans justification légale avant signature du décret, 60 millions de francs promis dès le début des travaux.

- Choix délibéré de départements peu réactifs parce que peu peuplés ou dépendants du nucléaire.

Les populations des régions granitiques susceptibles d'être retenues pour un second "laboratoire" sont prévenues : tout sera mis en œuvre pour dissoudre leur résistance et celle de leurs élus en premier lieu.

Au bout du compte, la signature de ce décret sert les intérêts quelque peu malmenés du lobby nucléaire français encore tout puissant. Il a besoin de faire croire à l'opinion que le fardeau éternel des déchets nucléaires a trouvé une solution en rendant ceux-ci invisibles, donc supportables ! Ce décret lui permet aussi de rendre possible le lancement d'un second programme nucléaire (réacteurs EPR) sans le débat démocratique annoncé par le gouvernement sur les choix énergétiques nationaux.

Les réseaux et associations signataires de ce communiqué de presse prennent date avec ce décret de la démission du gouvernement de ses responsabilités envers notre génération, et les générations futures quant à la protection de la santé publique et à la transmission de l'environnement.

Ils continueront à dénoncer et à s'opposer à un tel projet. Les "laboratoires" d'enfouissement de déchets nucléaires demeurent inacceptables à Bure comme ailleurs.

CONTACTS

Coordination nationale des élus opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs, c/o Claude Kaiser, 24, grande rue, 59190 Ménil-la-Horgne • Tél : 03 29 89 80 06

Coordination nationale des collectifs opposés à l'enfouissement 33, rue du Port, 55 000 Bar-le-Duc • Tél/fax : 03 29 45 45 55

Retrouvez tous nos communiqués de presse sur notre site Internet : www.sortirdunucleaire.org

AUTRICHE : UNE CONSTITUTION RÉSOLUMENT ANTINUCLÉAIRE !

Au lendemain de l'opposition victorieuse contre son unique centrale nucléaire (Zwentendorf) lors du référendum de 1978, l'Autriche s'est dotée d'une « Loi interdisant la fission nucléaire à des fins énergétiques ».

Vingt ans après, fruit d'un travail patient des organisations antinucléaires, le parlement à Vienne a voté, le 13 juillet 1999, une nouvelle « Loi pour une Autriche non nucléaire », bien plus complète que celle de 1978 et désormais intégrée à la constitution autrichienne :

1°) Sur le territoire autrichien, il est interdit de fabriquer, stocker, transporter, tester ou utiliser des armes nucléaires. Il est interdit de mettre en œuvre des installations pouvant servir à stationner des armes nucléaires.

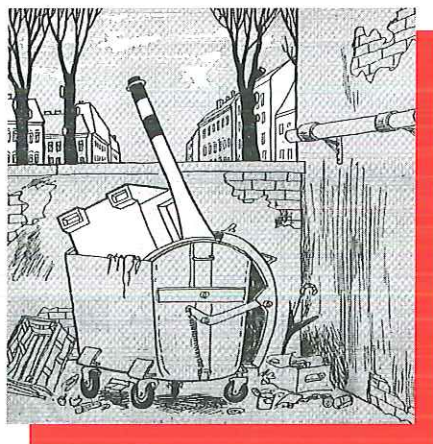
2°) Il est interdit de construire des installations servant à la production d'électricité par la fission nucléaire.

3°) À moins que des conventions internationales y obligent le pays, il est interdit de transporter des matières fissiles sur le territoire autrichien. Est exempt de cette interdiction le transport aux seules fins pacifiques (médecine, etc.), mais non le transport aux fins de production d'énergie.

4°) Une législation appropriée devra garantir la compensation adéquate de dommages qui interviendraient en Autriche à la suite d'un accident nucléaire, ainsi que l'obtention de cette compensation auprès des éventuels auteurs étrangers des dommages.

“Plan d'action antinucléaire”

Les députés ont également voté récemment un « Plan d'action » visant



surtout les centrales nucléaires des pays de l'Est dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne. Entre autre, l'Autriche s'y propose de freiner sérieusement, voire de bloquer, le processus d'entrée aux pays, candidats à l'adhésion, au cas où ils ne fermentaient pas leurs centrales à haut risque (Kosloduy, Bohunice...) à des dates précises. Certaines centrales existantes ou en construction, comme le VVER-1000 de Témélin en Tchéquie, devront être portées au niveau de sûreté requis en Allemagne. Sinon, des dates définitives de fermeture devront être fixées.

On n'est pas retourné à la bougie !

L'explication de la réussite économique autrichienne sans recours au nucléaire n'est pas que « les Autrichiens importent aujourd'hui l'électricité d'origine nucléaire dont ils ont besoin de l'étranger [...] de Tchernobyl ». (Georges Charpak, le 31 janvier 1997 sur *France 2*). D'abord, l'Autriche exporte, sur les années, autant d'électricité qu'elle n'en importe. Ensuite, la part de l'électricité nucléaire (importée) dans sa consommation nationale est de 4,5 %. Rien de cette petite mais toujours trop importante part du nucléaire ne provient de Tchernobyl. La rumeur, vérifiée, est partie en fumée.

L'explication sérieuse de cette réussite, c'est que le refus du nucléaire a libéré l'initiative. Malgré de nombreuses paresseuses, les économies d'énergie se sont de plus en plus imposées dans tous les secteurs. Place modeste au chauffage électrique. — Production simultanée d'électricité et de chaleur par la quasi-généralisation du cycle combiné, surtout au niveau des électriciens municipaux dont l'indépendance et les initiatives constituent un modèle. Construction, remise en service, modernisation d'un nombre considérable de mini-centrales hydrauliques. 70 % de l'électricité produite en Autriche provient de l'hydraulique avec une modeste poursuite de grands et moyens barrages. Essor de la biomasse avec des réseaux de chaleur performants (alimentant des ensembles tels que écoles-mairie-HLM) avec notamment l'utilisation de déchets forestiers. Essor du solaire : avec environ 200 m² pour 1 000 habitants, l'Autriche occupe le second rang en Europe derrière la Grèce pour la surface de capteurs installés. Enfin l'Autriche, n'en déplaie à EDF, produit environ les mêmes émissions de gaz à effet de serre, par habitant, que la France 1...

Si, en politique antinucléaire, il y a des avancées continues, c'est que dans ce domaine il y a le consensus le plus large et le plus déterminé parmi la population autrichienne.

Heinz STOCKINGER
(PLAGE)

CONTACT

PLAGE — Arenbergstrasse, 10
A-5020 Salzburg — Autriche
Mail : plage@salzburg.co.at

BIOGAZ : LE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

Solaire, éolien, hydraulique, évoquent les énergies renouvelables. On oublie souvent le biogaz, forme renouvelable du gaz naturel, produit de la dégradation de matières fermentescibles, en l'absence d'air (c'est la "fermentation anaérobie" ou "méthanisation").

C'est un gaz combustible, qui contient 50 à 80 % de méthane (CH₄), le plus petit et le plus "propre" des hydrocarbures, principal constituant du gaz naturel. Celui-ci, distribué en réseau, est issu de gisements fossiles tels que Lacq (en voie d'épuisement) dans les Pyrénées-Atlantiques, mais surtout des gisements algériens, sibériens et norvégiens. La teneur en méthane de ce gaz fossile varie. Il doit être épuré pour son utilisation comme "gaz naturel" du réseau de distribution publique.

Quant au biogaz, ses modes d'utilisation sont nombreux : combustion en chaudière, cogénération d'électricité et de chaleur ; et après épuration : injection dans le réseau ou production de Gaz naturel pour véhicules (GNV).

Les sources de production de biogaz sont variées. Il se forme spontanément, dans les décharges, les marais, les fosses à lisier ; ou bien il est produit de manière contrôlée comme dans des cuves (digesteurs), conçues pour traiter déchets organiques, eaux usées, effluents d'élevage, pour lesquels la méthanisation est à la fois un procédé de dépollution et de production d'énergie.

Comme pour la plupart des autres sources d'énergies renouvelables, il s'agit de sources décentralisées, réparties sur le territoire, à proximité des lieux de consommation, avec ce

que cela implique de bénéfique en termes d'emploi local.

Tel est le cas des millions de digesteurs chinois et indiens, construits avec le soutien de programmes gouvernementaux. Ces digesteurs de petite taille sont capables de traiter les effluents d'un ou plusieurs foyers et des petits élevages associés, en mélange avec tout autre déchet organique. Le biogaz produit est utilisé directement dans des cuisinières adaptées, ou pour l'éclairage.

600 installations à la ferme en Allemagne

Plus près de nous, l'exemple de l'Allemagne est encourageant. Grâce à une incitation gouvernementale (obligation de rachat et garantie de prix pour l'électricité issue du biogaz), et à la mise au point de techniques simples et robustes, plus de 600 installations de méthanisation "à la ferme" ont été mises en place depuis 1990. Les lisiers ou fumiers, éventuellement mélangés à des déchets extérieurs, sont introduits dans le digesteur, fait d'une cuve isolée, chauffée et brassée. Ils vont se dégrader en produisant du biogaz. Celui-ci est utilisé dans un moteur qui fonctionne en cogénération : une génératrice produit de l'électricité, et la chaleur est récupérée pour chauffer le digesteur, les bâtiments... Le courant sert en priorité aux besoins de la ferme, et le surplus est injecté dans le réseau (jusqu'à 70 % de la production).

L'association allemande du biogaz (Fachverband Biogas eV) a calculé que rien qu'en Allemagne, il est possible d'installer 200 000 digesteurs à la ferme, qui produiraient l'équivalent de 3 % de la consommation énergétique allemande.

En France, un potentiel équivalent de 10 à 20 % de la consommation de gaz naturel

En France, si l'on fait la somme de toutes les sources potentielles de biogaz, on arrive à une estimation correspondant à 10-20 % de la consommation de gaz naturel, dont une infime partie est valorisée. Malgré cela, aucune grande politique de développement n'est en place. Actuellement, dans la grande majorité des décharges, le biogaz produit est brûlé en torchère, quand il ne part pas directement dans l'atmosphère où il contribue à l'effet de serre. Moins de dix décharges valorisent ce biogaz. Il n'y a qu'une seule installation de méthanisation des ordures ménagères (Amiens), dont le biogaz génère 5,5 mégawatts de vapeur industrielle. Les installations à la ferme se comptent sur les doigts de la main.

Des techniques modernes et simples de production de biogaz ont maintenant fait leurs preuves en Europe. Leur application en France ne dépend que d'une politique forte de développement s'appuyant sur des conditions de rachat de l'énergie prenant en compte tous les avantages environnementaux et socio-économiques.

Étienne CAYREL
(ÉDEN)

CONTACT

ÉDEN (Énergie Développement
Environnement)

BP 127 - 3. Rue des Arts

31676 Labège Cedex

Mail : eden@eden-enr.org

LE MYTHE DE L'ÉNERGIE PROPRE

Le renouvellement des autorisations de prélèvement et de rejets des installations nucléaires donne l'occasion au public de découvrir que le nucléaire, même en fonctionnement normal, est une énergie polluante. Mais pire encore ! Qu'aucune disposition significative n'est prise pour réduire cet impact sur l'environnement.

Depuis 1998, plusieurs installations nucléaires ont procédé à des enquêtes publiques pour renouveler leurs autorisations de prise d'eau et de rejets liquides et gazeux (société FBFC qui fabrique le combustible dans la Drôme, la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux dans le Loir-et-Cher). Ces enquêtes pourraient être l'occasion de mettre en place la transparence dont nous parlent les autorités du nucléaire, une fois de plus le nucléaire a montré son vrai visage : celui de l'opacité.

L'information du public à l'actif des associations

Le déroulement de l'enquête publique lancée fin 1998 autour de la centrale de Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Exil (Isère) était intéressant à plusieurs titres. Tout d'abord parce que l'association Aire, avec le soutien financier de plusieurs municipalités, a fait réaliser depuis 1992 trois études indépendantes par le laboratoire de la Crii-Rad sur les rejets radioactifs dans le Rhône ; ensuite parce que c'était les premiers réacteurs de 1 300 MW à être concernés par ces nouvelles autorisations et qu'il est probable que les autres sites de la même puissance se calquent sur ce décret.



Prélèvement d'échantillons pour des analyses de la radioactivité (photo Aire)

Un volumineux dossier technique était disponible au public dans les mairies proches de la centrale. Face au manque de volonté d'informer la population sur l'évolution de rejets qui ont des conséquences sur la santé publique, les associations locales et quelques municipalités ont demandé un débat public contradictoire. La commission d'enquête a fini par organiser deux réunions où seuls les élus étaient invités. La seule réunion d'information ouverte au public est à mettre à l'actif de la Crii-Rad et de Aire (voir adresses page suivante).

La démocratie au main des experts de l'industrie nucléaire

La Crii-Rad a relevé plusieurs lacunes et des informations erronées dans le dossier d'enquête publique. Un exemple : trente analyses de tritium ont été effectuées, soit plus du quart du total des analyses. Or les résultats ont été "oubliés". Sachant que les rejets en tritium constituent 99,99 % des rejets liquides et 40 % des rejets gazeux, il s'agit d'une carence grave qui met en question la capacité des services de l'État (Dsin, Opri et IPSN) à

expertiser le dossier de l'exploitant. Interpellé par la Crii-Rad qui demandait l'annulation de l'enquête publique, le secrétaire d'État à l'industrie, Christian Pierret, a laissé ses services mis en cause répondre à sa place. Ainsi, Monsieur Lacoste, directeur de la sûreté des installations nucléaires (Dsin), répond dans un courrier adressé à la Crii-Rad pendant l'été 1999 : « Le dossier mis à l'enquête est établi par l'exploitant. Ce dossier est examiné par le service instructeur afin de vérifier s'il est régulier et complet. Il ne revient pas à ce service de dicter à l'exploitant le contenu du dossier ou d'en orienter le contenu ; l'exploitant reste seul responsable de son dossier et les insuffisances engagent sa responsabilité. » La Dsin conclut : « Le dossier ne porte formellement que sur le renouvellement de l'autorisation de prise d'eau et de rejets d'effluents non radioactifs de la centrale de Saint-Alban... Il n'y a donc pas lieu de donner une suite favorable à votre demande d'annulation de l'enquête publique pour présentation d'un dossier non conforme. » Dans ce cas comment justifier la mise à enquête publique de la modification des

rejets radioactifs de la centrale ? Les experts de l'industrie nucléaire montrent une fois de plus le mépris qu'ils portent à l'information et à la consultation des populations concernées.

De nouvelles autorisations pour contaminer dans les normes

La centrale rejette en fonctionnement normal des effluents radioactifs dans l'air et dans l'eau. Il faut rappeler que la radioactivité n'est pas biodégradable, elle disparaîtra au rythme parfois très long des périodes radioactives. La radioactivité se dilue dans notre environnement mais la dilution ne la fait pas disparaître, pas plus que la gravité des effets qu'elle provoque : cela pose le problème des effets des faibles doses. Depuis plusieurs années, l'autorité internationale en matière de protection contre les rayonnements, la CIPR, est arrivée aux mêmes conclusions que certains scientifiques indépendants : tout rayonnement ionisant est susceptible d'être à l'origine d'une pathologie : cancer ou anomalie génétique. EDF annonce dans son dossier une réduction des limites de rejets si on excepte les rejets de tritium dont la limite reste inchangée puisque, loin de décroître, les rejets augmentent sans qu'aucune explication ne soit donnée. La Crii-Rad a constaté que :

— pour les rejets gazeux, la limite demandée est 31 fois supérieure aux rejets réels de 1996 et 25 fois supérieure à la moyenne des rejets de 1985-1996 ;

— pour les rejets d'halogènes et d'aérosols, la limite demandée est 76 fois supérieure aux rejets de 1996 et 62 fois supérieure à la moyenne de 1985-1996 ;

— pour les rejets liquides hors tritium, la limite demandée est 207 fois supérieure aux rejets de 1996 et 15 fois supérieure à la moyenne de 1985-1996.

Ces propositions sont incompatibles avec les préconisations internationales (OSPAR) et les positions prises par le ministère de l'environnement en faveur de l'objectif du rejet zéro. Pour que la révision des normes de rejets soit crédible pour l'opinion publique, Aire a proposé de faire la moyenne des rejets des cinq dernières années et de fixer la norme à ce niveau avec pour objectif de tendre vers zéro.

Mais aussi une pollution chimique

La pollution autorisée des centrales concerne aussi les rejets chimiques (produits principalement par le détartrage en continu des échangeurs de chaleur). C'est ainsi que la centrale rejette des métaux : 26,5 kg/jour de cuivre (limite demandée 30 kg/j) et 9 kg/j de zinc (limite demandée 10 kg/j). Selon l'Agence de l'eau, les rejets de la centrale représentent pratiquement la moitié des trente plus gros rejets industriels et urbains dans le Rhône (hors centrales nucléaires) : soit 60 kg/j. Les conclusions de la commission d'enquête jugent même que « les de-

mandes de rejets chimiques de la part de la centrale n'apparaissent pas acceptables dans l'ensemble, du fait de l'augmentation très importante de rejets pour plusieurs substances sans que rien ne le justifie. C'est le cas pour l'ammoniaque, les phosphates, l'hydrazine, la morpholine, les détergents, la lithine et l'acide borique ». Tout ces rejets vont à l'encontre de la volonté des pouvoirs publics (agence de l'eau, Drire, collectivités locales) d'améliorer la qualité de l'eau du fleuve et de réhabiliter ses milieux naturels.

L'énergie nucléaire à contre-courant

La centrale demande aussi l'autorisation d'augmenter ses rejets d'eau chaude dans le Rhône entre juin et septembre pour pouvoir produire davantage d'électricité. Cette augmentation de la température du Rhône pendant la période de basses eaux va elle aussi à contre-courant de la reconquête écologique du fleuve en fragilisant davantage la faune et la flore. De plus, Aire a mis en avant que les besoins en électricité du pays pendant la période de l'été ne justifiaient pas cette demande.

Comme nous avons pu le vérifier une fois de plus, l'industrie nucléaire reste ancrée dans des pratiques qui sont étrangères aux notions de démocratie, de protection de l'environnement et de santé publique.

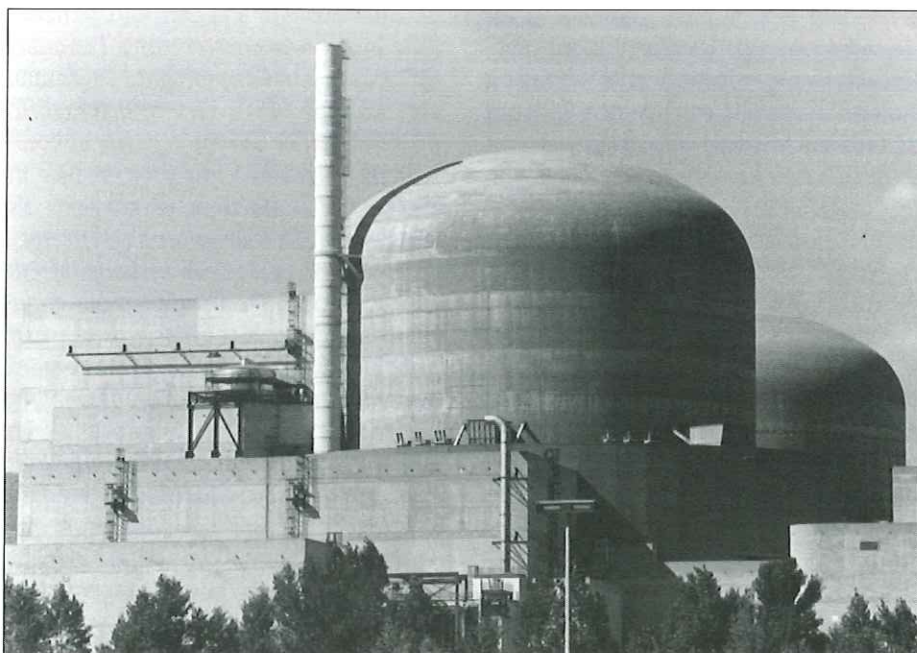
En échange de l'extension des capacités de l'usine Melox dans le Gard (destinée à la fabrication du combustible mixte à l'uranium et au plutonium, le Mox), Dominique Voynet a obtenu l'ouverture, en septembre, d'une enquête publique sur les rejets de l'usine de retraitement de la Hague. Ceci pourrait bien être un marché de dupes au regard de ce que nous avons pu constater à la centrale de Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Exil.

Hervé PRAT (Aire)

.....
À lire *Trait d'union* n° 8 et n° 11
de la Crii-Rad, le Cime,
471 avenue Victor-Hugo, 26000 Valence

CONTACT

Association pour l'information
rhodanienne sur l'énergie (Aire),
Foyer Henri-Barbusse, 38150 Roussillon



Centrale de Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Exil, Isère (photo Aire)

LAISSEZ, LAISSEZ ENTRER LE SOLEIL !

L'association Phébus s'était rendue célèbre dès 1992 en installant à un jet de pierre de l'ex-surgénérateur Superphénix la première « centrale photovoltaïque raccordée au réseau ».

De quoi s'agit-il ? C'est la lumière du soleil qui déclenche l'effet photovoltaïque, lorsque les photons qui la constituent heurtent à 300 000 kilomètres par seconde les électrons de silicium composant les cellules des panneaux et les mettent en mouvement. Il y a alors apparition d'un courant électrique, collecté par les électrodes fixées de chaque côté de la tranche de silicium. Un appareil électronique appelé « onduleur », clé de voûte du « toit solaire », convertit ensuite le courant continu en courant alternatif compatible avec le réseau EDF.

Ceci permet d'alimenter directement l'installation intérieure de n'importe quel bâtiment, économisant d'autant les kWh achetés à EDF. Lorsque la production excède la consommation, notamment en été (plein ensoleillement et peu de consommation), le surplus est injecté dans le réseau EDF, qui alimente à son tour le bâtiment lorsque le toit solaire ne produit pas ou pas assez (nuit, nuages...).

Le frein au développement en France de cette application qui tend à se généraliser dans la plupart des pays industrialisés, c'était jusqu'à présent les conditions d'achat proposées par EDF, notamment des barrières techniques non justifiées et un tarif très bas (26 centimes le kWh, à peine plus que le coût « officiel » du kWh sorti de centrale nucléaire, 23 centimes).

Depuis le milieu de cet été, un accord est intervenu entre le ministère de l'industrie, EDF et Phébus pour lever ces

UNE ÉCOLE BRANCHÉE SUR LE SOLEIL

Grâce à l'action tenace de l'association « Vivre Vert Villeurbanne », une école de cette ville du Rhône sera très bientôt équipée d'une centrale photovoltaïque Phébus. Une démarche exemplaire qui pourrait donner des idées à d'autres associations ailleurs en France...

Ce projet présenté dans le cadre d'un Conseil de quartier ne s'est pas concrétisé sans difficultés. Finalement, les vingt panneaux couvrant une vingtaine de mètres carrés, produiront bientôt près de 2 500 kWh chaque année, l'équivalent de la consommation d'une maison « moyenne ». Une excellente occasion pour mettre en place un projet pédagogique vis-à-vis des élèves, mais aussi de la population du quartier. Une expérience similaire en Corse a montré que les pistes de travail sont infinies : on peut explorer les énergies renouvelables, le soleil et tout ce qui en dépend, de la chlorophylle à la vitamine C... Des appareils de relevé permettront également aux élèves d'une école d'ingénieurs (Insa) de se faire la main sur cette technologie d'avant-garde. Enfin, des cycles de conférences sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie dans le quartier, avec distribution de lampes à basse consommation, sont en pourparlers.

Il restera aux élèves et aux enseignants à jouer le jeu des économies d'électricité (en éteignant les éclairages inutiles, les photocopieurs ou les cafetières en veille...) pour regarder les kWh solaires s'injecter dans le réseau d'EDF et se dire que l'avenir sera sans nucléaire... ou ne sera pas. Puissent les enfants de l'an 2000 persuader leurs parents et les politiciens d'arrêter la folie nucléaire.

Dominique TILLIER (VVV)

Contact : Vivre Vert Villeurbanne (VVV), 7, rue Longchamp, 69100 Villeurbanne

barrières : les normes techniques plus favorables utilisées dans les autres pays européens, en premier lieu l'Allemagne, sont désormais appliquées en France. Quant au tarif, il est relevé à près de 63 centimes HT, soit 76 centimes TTC) pour les petits abonnements, ce qui correspond au prix moyen auquel EDF vend son kWh aux particuliers. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a de son côté décidé en mai dernier d'accompagner le financement des programmes européens dans lesquels Phébus est impliqué.

Résultat : un coût final pour l'utilisateur raisonnable et même (si la Région complète la subvention comme en Rhône-Alpes) franchement intéressant,

avec un temps de retour sur investissement inférieur à vingt ans pour une durée de vie d'au moins trente ans. Pas de doute, si l'on dispose d'un toit ou d'une façade tourné vers le sud, d'un peu de fonds d'avance (quinze à vingt-cinq mille francs) et d'un compteur EDF (nucléaire à 80 %), voilà un bon moyen, simple et pratique, de « verdir » à coup sûr l'électricité que l'on consomme.

Marc JEDLICZKA (Phébus)

CONTACT

**PHÉBUS 1, rue de l'Oiselière,
69009 Lyon
Tél/fax : 04 78 47 29 47
Mail : phebus@wanadoo.fr**

SCHÖNAU, UN EXEMPLE UNIQUE AU MONDE

Dans la localité de 2 600 âmes au sud de la Forêt noire, des pragmatiques « rebelles » attestent qu'avec de l'imagination et de l'opiniâtreté, la « sortie du nucléaire » peut devenir sans tarder réalité.

Dans le Bade-Wurtemberg, l'opposition à l'énergie atomique se cristallisa, au début des années 70, surtout autour du projet (jamais abouti) de centrale nucléaire à Wyhl, en face de Marckolsheim (Bas-Rhin). À l'époque, Michael Sladek n'avait cure de préoccupations écologiques. Tout bascula le 26 avril 1986.

Idée "folle"

La catastrophe de Tchernobyl traumatisa le médecin généraliste au point qu'il en perdit le sommeil plusieurs nuits. Le père de cinq enfants, son épouse Ursula et quelques ami(-e)s fondèrent à Schönau l'association « *Des parents pour un avenir sans atome* ». Mais il ne leur suffisait pas de dénoncer les dangers de la fission ; ils convinrent de passer à l'action : l'idée, qualifiée de « folle », y compris par des sympathisant(-e)s, d'acquérir le réseau communal de distribution électrique, fit son chemin. Jamais auparavant, des citoyens n'avaient osé se lancer dans pareille entreprise. Après moult péripéties, les Elektrizitätswerke Schönau (EWS), créés en janvier 1994, atteignirent leur objectif, le 2 juillet 1997. L'initiative de ces utopistes inventifs, relayée par divers articles et émissions de télévisions, avait éveillé des sympathies bien au-delà des cercles militants. Grâce au soutien de mouvements, de personnalités et d'une banque alternative, ils réunirent en un temps record les 6,5 millions de

marks (21,7 millions de francs) exigés par la société d'électricité locale. Mais les EWS, qui contestent ce chiffre devant le tribunal régional de Fribourg-en-Brigau, ne se contentèrent pas d'administrer la diffusion du courant dans les foyers, ils escomptèrent aussi impulser localement le renoncement au nucléaire et conjurer la menace du collapsus climatique en favorisant les sources renouvelables. La campagne « *Watt Ihr Volt* » (jeu de mots signifiant « *Ce que vous voulez* »), qui remporte depuis l'été 1998 un succès appréciable, y pourvoit. 6,96 des 9,28 pfennig le Kw/h sont alloués à des systèmes décentralisés non polluants. Des habitants d'une quarantaine de communes allemandes ont d'ores et déjà pu en être dotés.

"Fenêtres de la création"

Les adhérents à la démarche, tout en continuant à régler les factures de leur fournisseur, contribuent, avec le surplus versé, à évincer peu à peu le « jus » issu de modes conventionnels. Le fluide « vert » se mélange au pot commun. La famille Sladek compare le processus à un lac souillé assaini au fur et à mesure qu'y coulent des flots purs.

Mais les principaux opérateurs, lesquels accaparent plus de 80 % du marché, bloquent encore l'accès aux conduites ; il incombe au gouvernement et aux députés, apparemment peu pressés de légiférer en la matière, de veiller à ce que l'ensemble des producteurs bénéficient de chances identiques de couplage au maillage public. En attendant une éventuelle autonomie absolue, les EWS, qui ambitionnent à moyen terme de satisfaire à 40 % (la proportion de nucléaire dans la configuration initiale) les besoins de la cité grâce à des équipements alternatifs,



Le village de Schönau

s'approvisionnent désormais auprès d'une firme germano-suédoise Vasa-Energy à Hambourg. Depuis juin 1999, 238 modules solaires d'une capacité de 28 kilowatts ornent le toit du temple (la plus importante installation de ce type sur un édifice religieux) qui surplombe la localité. Le pasteur Peter Hasenbrink appelle ces capteurs « *les fenêtres de la création* ». Celles-ci portent à 65 kilowatts le total de la bourgade. Avec 25 watts par habitant (40 fois la moyenne nationale), Schönau apparaît non seulement comme la capitale solaire d'Allemagne, mais s'enorgueillit de la plus forte densité mondiale de collecteurs, auxquels s'ajoutent huit turbines de cogénération. Alors qu'avec des centrales classiques, 60 % de l'énergie se perd dans l'atmosphère, à l'inverse le rendement de ces mini-stations avoisine les 90 % : gaspillage minimal, pas d'expulsion de gaz à effet de serre. Le 12 juin 1999, dans le cadre du septième séminaire de Schönau, le journaliste Franz Alt formula ainsi le dilemme énergétique : « *La guerre pour du pétrole, la paix avec le soleil.* »

René HAMM

CONTACT

Schönauer Energie Initiativen :
Ledergasse 5 - D 79677 Schönau
Tél. 00 49 7673 931 578
Fax 00 49 7673 931 580.

LE PLUTONIUM ATTEND, LE MOX NOUVEAU EST ARRIVÉ !

Le plutonium, cette matière radioactive, issue des recherches pour les bombes atomiques, s'entasse dans les entrepôts. Après avoir cherché en vain à produire du plutonium dans les surgénérateurs (du type Superphénix), il a été envisagé, sans succès, de l'incinérer dans ce même type de réacteur (qui devait être transformé en sous-générateur). Aujourd'hui, le plutonium s'entasse toujours un peu plus.

Dans les années 1960, des chercheurs mélangèrent le plutonium à l'uranium naturel enrichi qui donna un nouveau combustible pour nos centrales nucléaires, le Mox. Il est fabriqué à Cadarache dans les Bouches-du-Rhône depuis plusieurs années dans l'atelier du plutonium de la Cogema à raison de 30 à 35 tonnes par an. La production actuelle est destinée aux électriciens allemands. Mais depuis 1989/90, il est fabriqué industriellement à Marcoule dans le Gard dans l'usine Melox qui produit 115 tonnes par an pour EDF. La seconde usine, construite sur le site, s'apprête à livrer du Mox aux clients étrangers.

Le collectif n'attend pas

Contre la création de l'usine Melox, un collectif s'organise : le Collectif Stop Melox. Il agit au moment des enquêtes publiques, anime des débats, organise des conférences, des manifestations qui ont lieu sur tout le territoire national mais particulièrement autour de Marcoule et d'Avignon.

Le Collectif décide de faire appel à un cabinet d'avocats pour déposer un recours devant le Conseil d'État. Après trois années de procédures écrites, le

Collectif est condamné à verser 10 000 F à la Cogéma alors qu'il attaquait le décret autorisant la construction de Melox signé par Michel Rocard, premier ministre, Brice Lalonde, ministre de l'environnement, Roger Fauroux, ministre de l'industrie.

Le Collectif décide de recourir à la Justice européenne et dépose une plainte devant la Commission européenne qui ne la retient pas mais suggère de revoir l'argumentation.

Le 30 juillet 1999, le premier ministre, Lionel Jospin, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet et le secrétaire d'État à l'industrie, Christian Pierret ont signé un décret autorisant l'extension de l'usine Melox pour lui permettre de fabriquer et de livrer du Mox aux Japonais. Le Collectif, pour la seconde fois, cherche à faire annuler ce décret par un recours devant le Conseil d'État et une plainte devant la Commission européenne.

En France, 17 réacteurs nucléaires de 900 MW reçoivent actuellement le combustible Mox sur les 58 réacteurs en fonctionnement.

Le Mox, un super déchet !

Combustible peu sûr, le Mox est dangereux car il comprend du plutonium. Cette matière est extrêmement radioactive. Sa toxicité chimique est liée à sa radioactivité. Si le plutonium est absorbé à la suite d'inhalation, d'ingestion ou d'un passage transcutané dû à une blessure, l'effet du rayonnement a des conséquences biologiques graves pouvant entraîner la mort.

De plus, il n'est pas rentable. Bien au contraire, il oblige l'exploitant à modifier la technique de pilotage des réacteurs nucléaires, à former les ingénieurs et à renforcer la sûreté de l'installation.

Une fois utilisé le combustible Mox est fortement irradié. Il ne peut être retraité, son coût serait exorbitant. Le Mox est mis en piscine pour le refroidir pendant trois quatre ans. Ensuite, il pourrait conduire, *in fine*, à un stockage des assemblages Mox en couches géologiques profondes, leur retraitement n'apparaissant pas suffisamment attractif au plan économique. D'où toute une politique d'enfouissement en profondeur des déchets hautement radioactifs que les gouvernements successifs veulent mettre en place.

Déficit démocratique

Le Parlement français ne s'est pas manifesté et laisse tout faire en prenant la décision de mettre en moratoire jusqu'en 2010 la gestion des déchets à haute activité radiologique.

Il convient, là, de dénoncer les autorisations relatives au retraitement et à la fabrication et à l'utilisation du Mox. Ces autorisations, prises sans l'avis du Parlement, nous montrent que le déficit démocratique est profondément incrusté dans les mœurs politiques françaises.

Marc FAIVET
(Stop Melox)

APPEL : Si vous êtes d'accord avec le Collectif, si notre action vous semble juste, n'hésitez à nous procurer votre aide par un don, une cotisation (50 F), un abonnement à la Lettre (30 F/an). Merci.

CONTACT

Collectif Stop Melox
c/o Marc Faivet
Quartier Saint-Hilaire 84560 Ménerbes
Tél : 04 90 75 85 40
Fax : 04 90 75 9913 • E-mail :
stop.melox.marc.faiwet@wanadoo.fr
Web : www.multimania.com/stopmox

APRÈS TCHERNOBYL, LE DEUXIÈME PLUS GRAVE ACCIDENT NUCLÉAIRE

Une fois de plus les médias français se sont contentés de la version officielle des autorités françaises. La lecture de la presse étrangère montre que l'accident japonais est le deuxième accident le plus grave de l'industrie nucléaire civile après Tchernobyl.

L'histoire de cet accident commence en France. Dans les années 80, la Cogéma produit des quantités importantes d'uranium enrichi à destination des missiles militaires, dans son usine de Pierrelatte, dans la Drôme. Après la chute du mur de Berlin et l'effondrement du bloc socialiste, la course aux armements devient désuète et la France se retrouve avec un stock important de matière fissile dont elle ne sait que faire. En 1996, le secteur militaire de Pierrelatte est fermé. 420 kilos d'uranium enrichi à 18,8 % sont vendus à la compagnie allemande Nukem, en décembre 1997, laquelle les revend à la compagnie japonaise JCO. Celle-ci a la charge d'un petit surgénérateur expérimental et espère utiliser cet uranium comme combustible. Mais pour cela, il est nécessaire de le préparer et c'est ce qui devait se faire dans l'usine de Tokai-mura, à 120 kilomètres au Nord-Est de Tokyo.

L'accident

Les opérations commencent le 22 septembre 1999. A priori, l'opération est sans danger et n'a fait l'objet d'aucune autorisation spéciale. L'usine est construite dans la zone résidentielle d'une grande ville dont le maire ignore tout du danger potentiel de l'usine. Les employés qui manipulent l'uranium savent qu'ils ne doivent pas

dépasser 2,4 kilos du produit à la fois pour éviter un risque de criticité, c'est-à-dire une réaction nucléaire en chaîne. En principe, ceci est inférieur à la limite physique théorique qui pour un uranium à 18,8 % indique que la criticité est atteinte autour de 6 kilos.

Le 30 septembre, vers 13 heures, pour une raison inconnue, ce sont plus de 16 kilos d'uranium qui se trouvent dans le même récipient. Une réaction en chaîne commence. Alors que normalement, dans un rangement aléatoire, la réaction n'aurait pas pu se poursuivre plus que quelques instants, le fait que l'uranium soit plongé dans l'eau va permettre à la réaction de se maintenir, l'eau jouant un rôle dans l'orientation du bombardement neutronique.

Dix-huit employés vont alors s'efforcer de mettre fin à la réaction en enlevant progressivement l'eau et en injectant à la place du bore, un gaz qui stoppe la réaction. L'opération va durer 17 heures 30. Les dix-huit employés seront gravement irradiés et trois sont actuellement à l'article de la mort.

Nuage radioactif

La réaction nucléaire dégage un nuage toxique qui contient de multiples composants radioactifs. Il s'échappe à l'extérieur du bâtiment. Deux minutes seulement après le début de l'accident, un institut de recherche nucléaire, le Japon Atomic Energy Research, situé à Nakamachi, à deux kilomètres, détecte le nuage et donne l'alerte.

Après quelques hésitations, les autorités réagissent vivement : à partir de 16 heures 30, toutes les personnes résidant dans un rayon de dix kilomètres sont invitées par radio, télé, haut-parleurs, à s'enfermer chez elles. Dans six crèches et huit écoles, les enfants sont

obligés de rester là pour la nuit, dans l'attente de la suite des opérations. L'armée et la police ferme les voies de circulation.

Pendant la nuit, le taux de radioactivité monte jusqu'à 15 000 fois la normale sur le site de l'usine et à 4 000 fois la normale à trois kilomètres.

La réaction nucléaire est enfin stoppée à 6 heures 30, le matin du 1er octobre. Le confinement des gens est levé. Mais tout n'est pas fini.

Les quelques soixante salariés présents dans l'usine ont reçu des doses de 20 à 103 mSv (milliSievert) en une nuit alors que la dose maximale annuelle autorisée au Japon est de 50 mSv (20 mSv sont recommandés au niveau international). Dix-huit employés seront emmenés pour examen. Les trois ouvriers qui ont manipulé le récipient ont reçus des doses supérieures à 17 Sv et sont probablement condamnés.

L'opinion japonaise

France-Inter, 2 octobre, journal de 8 heures : « Il n'y a pas d'opposition au nucléaire au Japon. » Gros mensonge.

Courrier International du 7 octobre rappelle qu'un sondage réalisé en août au Japon, donc avant l'accident, indiquait que 68,2 % des sondés ne font pas confiance aux installations nucléaires (contre 25,4 %) et que 48,7 % souhaitent l'arrêt du programme nucléaire et un scénario de sortie du nucléaire. (en hausse de 7 % par rapport à un même sondage datant de 1990). 42,7 % seraient favorables à la poursuite du nucléaire. Selon le journal de la *BBC* du 4 octobre, un sondage réalisé au lendemain de l'accident indique que ce sont maintenant 74 % des Japonais qui ne font pas confiance à l'énergie nucléaire.

La radioactivité résiduelle à l'intérieur du bâtiment reste importante, le bâtiment est condamné dès le 2 octobre et il n'est pas possible d'y faire une enquête pour le moment.

À l'extérieur, des centaines de personnes font des mesures. Greenpeace Japon demande l'évacuation des familles les plus proches, ce qui est finalement décidé le 1er octobre à partir de 18 heures 30 lorsque les premiers résultats des mesures sont connus. L'évacuation concerne une cinquantaine de maisons situées dans un rayon de 350 mètres. Les analyses montrent par la suite que le vent a poussé le nuage vers l'ouest et de nouvelles évacuations auront lieu dans les jours qui suivent sur le passage du nuage, jusqu'à trois kilomètres du site. Au total, 170 maisons restent évacuées. Les sols sont contaminés par de l'iode, du césium, du sodium, du xénon et du krypton radioactifs.

Les personnes qui ont été confinées, se ruent sur les hôpitaux, pour connaître les doses qu'elles ont reçues. L'armée est obligé d'intervenir pour mettre en place des équipes de mesure sur place. Tous les enfants sont examinés. Les autorités se veulent rassurantes.

Ces dernières ont saisi 8,7 tonnes de légumes qui partaient sur le marché de gros de Tokyo pour les détruire. Les récoltes sur place, principalement de riz, de patates douces, de pommes de terre, de poireau et d'épinards sont interdites de consommation et il faudra les détruire. De même, l'usine étant proche du bord de mer, les pêcheurs se sont vu interdire la pêche à proximité des côtes. Il est également interdit de boire l'eau du robinet ou tirée des puits.

Le 12 octobre, un nouveau scandale éclatait : les enquêteurs découvrent qu'un ventilateur de l'usine a continué à fonctionner évacuant les particules radioactives vers l'extérieur.

Défaillance à tous les niveaux

L'enquête de police est menée par 200 personnes. Elle a révélé rapidement de multiples défaillances : la plupart des employés ignoraient les risques qu'ils prenaient, n'ayant pour la plupart reçu qu'une journée de formation à la radioprotection. L'usine avait édicté ses propres règles de travail, avec des

Les "chiens de garde"

En France, l'accident japonais n'a fait l'objet que d'articles dans *Libération*, *Le Monde* et *Le Figaro* et d'annonces timides en premières pages des quotidiens, avec un article le lendemain de l'accident... Dès le 2 octobre, plus rien. *Le Figaro* a même publié dès le 2 octobre, un article sur l'ambitieux programme nucléaire japonais. La presse hebdomadaire a publié quelques reportages (*Le Point* du 8 octobre et *VSD* du 7 octobre).

Nous avons pu récupérer la presse étrangère à la même époque (Italie, Grande-Bretagne, Allemagne). Ce sont de pleines pages qui sont consacrées à la "tragédie japonaise" aux "kamikazes" chargés de nettoyer, avec photos des enfants subissant des examens médicaux, populations se déplaçant sous le contrôle de l'armée avec des masques sur le visage, les dirigeants de l'usine agenouillés devant les élus de la ville pour demander pardon.

En France, grâce à une manne publicitaire indigne d'un service public, EDF muselle l'ensemble de la presse. Les journalistes continuent à répéter servilement ce que leur disent les organismes officiels.

Les mensonges des autorités

Les responsables de l'IPSN, institut français de protection et de sûreté nucléaire, ont publié dès les premières heures, une "analyse" de l'accident pour le moins contestable : selon cet organisme officiel, il y a eu depuis 1945 pas moins de 59 accidents de criticité dont 33 aux USA et 19 en ex-URSS. Et donc ce n'est qu'un accident de plus... ce qui a contribué à banaliser l'information qui arrivait du Japon. Le même communiqué explique que les réactions de criticité sont très brèves et que par conséquence, « la pollution radioactive est généralement bien confinée dans les bâtiments ». Là, ils auront tout faux : le lendemain ils sauront que la réaction a battu des records de durée... et que le nuage radioactif est sorti largement de l'enceinte du bâtiment. L'IPSN affirme enfin qu'elle est sûr de ses informations car elle travaille en relation directe avec son homologue japonais. Le mensonge est donc international.

L'AIEA, organisme de l'ONU, fief des pro-nucléaires, a minimisé l'accident en le classant dans un premier temps au niveau 2 d'une échelle comportant 7 niveaux. Ceci a permis de détourner l'attention des médias. L'Agence a dû revoir son jugement en le classant au niveau 3, puis au niveau 4, avant que le gouvernement japonais demande le classement au niveau 5, c'est-à-dire « accident nucléaire ayant des conséquences à l'extérieur du site »... soit au même niveau que l'accident de Three Mile Island aux USA, le 29 mars 1979.

normes largement en-dessous des textes législatifs. En particulier, l'uranium était transporté à l'air libre dans de simples seaux, alors que normalement tout aurait dû se faire par bras articulés. Rien n'explique que le récipient où a eu lieu l'accident ait pu contenir autant d'uranium.

Le gouvernement japonais a lui aussi été mis en cause : il n'avait pas demandé de classement particulier du site, ce qui a provoqué la colère des élus locaux. Aucune inspection de l'usine n'avait eu lieu depuis 1992 alors qu'un incident notable avait déjà provoqué l'arrêt de l'usine le 11 mars 1997.

Le maire de la commune a obtenu la fermeture immédiate de l'usine ainsi que la suspension immédiate du programme de recherche du surgénérateur voisin. Le gouvernement a également

suspendu jusqu'à la fin de l'année le programme Mox, non concerné par l'accident, mais pour pouvoir redéfinir les conditions de sécurité dans les différentes usines nucléaires du pays.

Michel BERNARD

SOURCES

- WISE News Communiqué 519, Amsterdam, 15 octobre 1999.
- Contratom, Genève, octobre 1999 ;
- Nuke Info Tokyo, octobre 1999, c/o Citizens Nuclear Information Center, 3F Kotobuji Bldg, 1-58-15 Higashi-nakano, Nakano-ku, Tokyo, 164-0003, Japan, site : www.jca.apc.org/cnic.
- Et la presse classique.
- Cf. également le communiqué de presse du Réseau à lire sur www.sortirdunucleaire.org.

Prochaine campagne

Le Réseau « Sortir du nucléaire » lancera en janvier 2000 une nouvelle campagne en partenariat scientifique avec la Crii-Rad (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité). Cette campagne aura pour but d'alerter l'opinion publique et les politiques sur le risque important de dissémination de matières faiblement radioactives dans notre environnement (biens de consommation...). Une directive Euratom qui pourrait autoriser ce genre de « recyclage » des déchets radioactifs doit être transposée par le gouvernement français avant mai 2000.

En parallèle à cette campagne, nous entendons bien poursuivre notre campagne actuelle contre un nouveau programme nucléaire comme « fil rouge » de notre action tant que les 100 000 signatures n'auront pas été atteintes et tant que nous n'aurons pas la certitude que ce projet est abandonné.



EDF attaque le Réseau en justice pour diffamation

Comme nous vous le précisons dans notre précédent numéro, EDF a engagé une procédure pour diffamation auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris à l'encontre du Réseau, de notre directeur de publication et des auteurs (docteurs Patricia Nunez et Gilles Pourrier) de l'article intitulé "Les effets sur la santé des lignes à haute tension" paru dans notre *Lettre d'information* de mars 1999 et sur notre site Internet. EDF demande à ce que nous soyons condamnés à leur payer 30 000 F et à publier une condamnation judiciaire dans trois journaux de leur choix à concurrence de 20 000 F par insertion, soit une facture globale qui pourrait s'élever à 100 000 F. Les docteurs Nunez et Pourrier ont apporté à la justice des documents de référence contenant les informations données dans l'article. EDF avait 5 jours pour contester ces documents, ce qu'elle n'a pas fait. L'affaire sera donc jugée sur la force des termes employés, les auteurs ayant qualifié l'attitude d'EDF de « criminelle ». Il est étonnant qu'EDF n'ait pas sollicité un simple droit de réponse. Nous nous interrogeons également sur les intentions d'EDF à vouloir frapper le Réseau au portefeuille sur un sujet déjà largement dénoncé dans de nombreux autres journaux... à très fort tirage. Le procès aura lieu le **5 janvier 2000** à 13 h 30 devant la première chambre du Tribunal de grande instance de Paris.

Le Réseau, en quelques chiffres

- 68 908 : c'est le nombre de signatures contre un nouveau programme nucléaire français au 6 octobre 1999.
- 20 000 : c'est le nombre de courriers électroniques reçus depuis un an sur notre site internet (demandes d'informations...).
- 8 320 : c'est le nombre de courriers reçus au cours de ces quatre derniers mois.
- 7 320 : c'est le nombre moyen de connexions hebdomadaires sur notre site internet.
- 7 243 : c'est le nombre de pages d'information disponibles sur notre site internet (www.sortirdunucleaire.org) avec une recherche très rapide par thème.
- 6 960 : c'est le nombre d'abonnés à cette Lettre d'information
- 481 : c'est le nombre de groupes ou associations signataires de la Charte du Réseau depuis sa création fin 1997 (pour recevoir la liste complète avec les adresses, il suffit de nous écrire en nous envoyant deux timbres à 3 F ou consulter notre site internet (www.sortirdunucleaire.org)).
- entre 40 et 50 : c'est le nombre de bénévoles à travers toute la France qui donnent un coup de main régulier au Réseau. Qu'ils en soient ici remerciés.
- 2 : c'est le nombre de salariés.

Participez à la Lettre d'information

Vous êtes capable de développer par écrit, avec rigueur mais dans un langage accessible, un sujet d'intérêt général sur le nucléaire ou les alternatives au nucléaire. Transmettez-nous vos propositions de textes (3 500 caractères maximum pour un article d'une page) par courrier (accompagné si possible d'une disquette informatique). Les associations membres du Réseau pourront en profiter pour indiquer leur adresse en fin d'article.

Date limite de réception des articles pour le prochain numéro : 15 novembre 1999.

Vous changez d'adresse ?

Dans ce cas, pour faciliter nos recherches, nous vous invitons à nous communiquer si possible votre numéro d'abonné (qui apparaît sur votre étiquette d'expédition) ainsi que votre ancienne adresse.

REDÉCOUVRONS EDF

Depuis la mi-juillet, EDF nous rebat les oreilles sur les ondes des radios, à la télévision et dans la presse avec sa nouvelle campagne publicitaire. Des centaines de millions consacrés à nous convaincre que l'électricien français met « toute son énergie au service des bonnes énergies ». Voilà en fait une belle mascarade destinée une nouvelle fois à nous faire avaler de nouvelles couleuvres. Le Réseau ne peut que s'indigner d'un tel lavage de cerveaux.

La réalité est bien moins glorieuse que la vision que l'on voudrait nous en imposer. Comment se vanter de favoriser les énergies renouvelables, alors qu'EDF consacre 50 millions au développement de celles-ci contre 5 milliards pour le développement de la production nucléaire. Un rapport de 1 pour 100 ! Ou encore, la capacité éolienne installée est d'ores et déjà 150 fois moins importante en France qu'en Allemagne (20 MW contre 3000 MW). Il faut savoir pourtant que l'Allemagne a un potentiel éolien 3,5 fois inférieur à celui de la France.

Mais que se cache-t-il sous un tel tintamarre ?

En fait, sous la pression conjointe de l'Europe (avec une Directive sur les énergies renouvelables en préparation), de la concurrence et d'une opinion publique verdissante, EDF tente de se démarquer de son costume nucléaire devenu trop encombrant... EDF a donc besoin de faire illusion et ne se vante surtout pas de travailler à coté de Framatome et Siemens sur le nouveau réacteur nucléaire EPR, premier pas au renouvellement du parc nucléaire français !



Le rapport de l'Inestene¹, de décembre 1998, réalisé à la demande de Greenpeace mettait en évidence l'énorme déséquilibre qui existe en France en matière de subventions. L'aide de l'État aux énergies renouvelables ne représente que 4 % environ de celle apportée au nucléaire. L'étude ne s'est pas contentée d'identifier les aides budgétaires directes (subventions) aux activités liées à l'énergie. Elle comptabilise également les aides indirectes telle la prise en charge des dépenses de sûreté nucléaire

Le soutien français aux énergies renouvelables est non seulement limité mais également mal orienté. Il est essentiellement composé par les déductions fiscales aux biocarburants alors que le qualificatif de « renouvelables » peut leur être contesté. L'énergie solaire ne reçoit qu'une fraction négligeable de cette aide malgré son intérêt technologique et écologique indéniable pour l'avenir. De même, la filière bois-énergie très créatrice d'emplois et qui représente d'ores et déjà la seconde énergie pour le chauffage des français, ne bénéficie ni d'une stratégie de promotion ambitieuse, ni d'une réelle politique de recherche.

En 1996, le budget de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) consacré aux énergies renouvelables ne représentait que 0,32 % de l'aide de l'État².

Une autre preuve qu'EDF nous mène en bateau : les énergies renouvelables n'apparaissent même pas dans les quelques chiffres 1998 diffusés publiquement par EDF, ni dans les investissements, ni dans la production.

Depuis 1996, EDF aurait eu l'occasion de prouver son engagement en faveur de l'éolien au travers du programme Eole 2005 tant vanté dans sa publicité. Ce programme de développement coûte quelques millions de francs par an à EDF, c'est fort peu pour une entreprise nationale capable d'investir 11,2 milliards à l'étranger.

Nous avons publié en 1998 une brochure, *EDF ou l'art de la désinformation*, qui prenait à contre-pieds les publicités d'EDF. Nous ne serions que vous conseiller de vous la procurer (15 F, port compris, à l'ordre de "Sortir du nucléaire", 9, rue Dumenge, 69004 Lyon), pour avoir tous les arguments nécessaires pour faire face à la propagande... qui n'a certainement pas fini de se tarir.

Philippe BROUSSE

(d'après des informations fournies par Greenpeace)

.....

1) Le rapport *Soutiens et subventions de l'État aux énergies en France* est disponible auprès de Greenpeace France, 21, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris.

2) Pour l'ensemble des énergies.

NON À UN NOUVEAU PROGRAMME NUCLÉAIRE

68 908 SIGNATURES

CONTRE L'EPR au 6 octobre 1999

